

NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 144 – septembre 2021

Suivez notre actualité sur
    @UIMM44

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



ALAIN ALLAIRE RÉÉLU PRÉSIDENT DE L'UIMM LOIRE-ATLANTIQUE

Mercredi 1^{er} septembre, l'Assemblée Générale de l'UIMM Loire-Atlantique a rassemblé une centaine d'invités : adhérents, institutionnels, partenaires et membres du réseau au cœur même de la Fab'Academy du Pôle formation UIMM, dans le secteur Usinage. Une belle immersion entre les machines, les outillages et l'atmosphère des lieux.

Lors de l'Assemblée Générale Statutaire, le Comité Directeur a été élu à l'unanimité par les adhérents. Alain Allaire a été nommé Président de l'UIMM Loire-Atlantique pour un deuxième mandat.

Les participants ont par la suite assisté à une conférence de Marc Touati, Président Fondateur du cabinet ACDEFI, ainsi qu'à une séance de dédicaces. Une visite de la Fab'Academy du Pôle formation UIMM a été proposée afin de découvrir cet outil de formation au service des entreprises.

Pour clôturer cette Assemblée Générale, un moment de convivialité, très apprécié, était organisé autour d'un cocktail.

RELANCE DES ACTIONS DE PROMOTION DES MÉTIERS

Le travail sur l'attractivité et la promotion des métiers industriels se poursuit en cette rentrée 2021. Les besoins en compétences sont toujours très prégnants et nous devons rester mobiliser pour faire découvrir nos formations et nos métiers. Projets de classe, visites, découverte métiers... Autant d'outils que propose l'UIMM Loire-Atlantique pour connaître l'industrie, en avoir la bonne représentation et attirer de nouveaux talents.

Retrouvez toutes les actions de promotion des métiers proposées par l'UIMM Loire-Atlantique [en cliquant ici](#). Vous êtes intéressés pour vous investir dans une ou plusieurs actions ? Contactez Noémie Gaillou : n.gaillou@ui44.fr ou au 06 40 42 79 82.

APPRENTISSAGE : IL EST ENCORE TEMPS !

De nombreux jeunes recherchent encore une entreprise d'accueil pour leur apprentissage.

Les sites [lindustrie-recrute](#) et la plateforme régionale [choisimonapprentissage](#) vous facilitent le dépôt des offres et les liens avec les candidats et les CFA des Pays de la Loire.

Vos apprentis sont vos compétences de demain !

MECLA SERVICES LABELISÉ

Cet été, Mecla Services, société de prestations de services de l'UIMM Loire-Atlantique, a reçu la certification « Qualiopi ».

Les entreprises utilisatrices des formations dispensées par Mecla Services pourront à partir du 1^{er} janvier 2022 prétendre à des financements publics (OPCO).



APPUI D'ÉCOLE PARTENAIRE : VISITES POUR LES ÉLÈVES INGÉNIEURS DE L'IMT ATLANTIQUE

Chaque année, les élèves ingénieurs de 1^{ère} année (L3) débute leur formation par une visite d'entreprise implantée dans le Grand Ouest.

Par groupe de 12 élèves, ils échantent, 2 ou 3 heures avec des dirigeants, cadres et/ou anciens diplômés de l'École ou autres profils ingénieurs de l'entreprise. Les sujets abordés sont variés : découverte des métiers, RH, problématiques industrielles et pratiques en termes de développement durable et RSE.

Cette année, ces visites seront organisées le 23 novembre après-midi et le 24 novembre.

Vous souhaitez accueillir ces jeunes talents ? [Cliquez ici pour vous inscrire](#).

21 PAYS DE LA LOIRE : PAIEMENT DE VOS CONTRIBUTIONS : UN ESPACE PRIVÉ ET SÉCURISÉ EN LIGNE

Depuis 2020, le processus de déclarations et de paiement s'effectue uniquement en ligne sur [Mon compte 2i](#), espace personnalisé et sécurisé. Vous pouvez y calculer le montant de vos contributions, saisir vos formalités déclaratives, consulter et suivre vos dossiers en cours, régler votre cotisation par virement ou prélèvement bancaire.

Collecte au titre des salaires 2021

1) Entreprises de moins de 11 salariés

15 septembre 2021 : versement d'un acompte de 40 % de la contribution CUFPA calculé sur la masse salariale 2020. Cet acompte est mis en place par l'Etat, afin d'engager le processus de la collecte tout au long de l'année, qui sera effectué par les Urssaf dès 2022, sur les salaires 2022.

2) Entreprises de 11 salariés et plus

15 septembre 2021 : versement du deuxième acompte de 38 % de cette même contribution, calculé sur une projection de la masse salariale de 2021.

3) Pour toutes les entreprises

28 février 2022 : versement du solde CUFPA + CSA et CPF-CDD sur les salaires 2021.

Votre Conseiller formation 2i Loire-Atlantique est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

CYBERSECURITE : LES TPE-PME SERONT DESORMAIS ALERTEES EN CAS D'ATTAQUES INFORMATIQUES MAJEURES

L'Etat met en place un système d'alerte pour mettre les TPE-PME à l'abri des cyberattaques en leur envoyant des notices d'information pour les avertir des campagnes de piratage et vulnérabilités informatiques les plus critiques du moment. Ces fiches seront publiées par ses services : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/> et l'Anssi, puis relayées par les réseaux économiques (Medef, CPME, U2P, CCI, CMA et France Num).

Cette initiative s'ajoute à de nombreuses autres, lancées récemment, à l'image du guide cybersécurité pour les TPE-PME et ETI, de l'autodiagnostic et la formation en ligne de Bpifrance, ou de la labellisation de prestataires de cybersécurité ExpertCyber ou de la stratégie nationale dédiée à ces enjeux.

LES RENDEZ-VOUS DE LA MECANIQUE

Le Cetim a programmé 19 « Rendez-vous de la mécanique » en webconférence au deuxième semestre 2021. Au programme, des procédés de fabrication, du contrôle, de l'industrie du futur...

Ces « Rendez-vous de la mécanique » misent sur les fondamentaux mais aussi sur de nouveaux procédés comme les technologies de demain avec « l'atelier connecté en usinage » et « l'intégration de capteurs dans les nouveaux systèmes de l'internet industriel des objets » et « la transformation de la fonction maintenance dans l'industrie 4.0 », ou encore l'efficacité énergétique, au cœur des préoccupations de tous les exploitants d'usines.

Accédez au calendrier et inscrivez-vous, [en cliquant ici](#).

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

La loi [n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets vient d'être publiée (dite « Climat et Résilience »).

Plus de 300 articles ambitionnent de changer les comportements dans des domaines aussi divers que la consommation, le travail, l'alimentation, le logement ou encore les transports.

Informations à venir dans nos prochaines veilles HSE.

PRÉVOYANCE : DÉFINITION DES CATÉGORIES OBJECTIVES

Un décret actualise les critères définissant les catégories de bénéficiaires d'une protection sociale complémentaire collective. Les critères liés à l'appartenance aux catégories cadres et non cadres et aux seuils de rémunération sont modifiés.

L'appartenance aux catégories de cadres et de non cadres peut être définie par un renvoi :

- Aux articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 ;
- A des conventions de branche ou accords professionnels ou interprofessionnels agréés par la commission paritaire à l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) pour l'assimilation des cadres à des catégories de salariés ne correspondant pas à la définition établie par l'ANI.

Le décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 mais prévoit une période transitoire. Pour les régimes déjà mis en place un délai de mise en conformité est accordé jusqu'au 31 décembre 2024, sous réserve qu'aucune modification des accords ou décisions unilatérales de l'employeur relative au champ des bénéficiaires des garanties n'intervienne avant cette date.

[Décret n° 2021-1002 du 30 juillet 2021 relatif aux critères objectifs de définition des catégories de salariés bénéficiaires d'une couverture de protection sociale complémentaire collective](#)

LOI SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE : AUTORISATION D'ABSENCE POUR SE FAIRE VACCINER

Une autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous médicaux liés à la vaccination contre la Covid-19 est instaurée par la loi du 5 août 2021 pour les salariés et les stagiaires (ainsi que lorsqu'ils accompagnent un mineur ou un majeur protégé dont ils ont la charge). L'employeur a la possibilité de demander des justificatifs au salarié. Les heures d'absence n'entraînent aucune diminution de la rémunération, sont assimilées à du temps de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés et des droits légaux et conventionnels acquis au titre de l'ancienneté, et ne peuvent être récupérées. La durée de l'absence n'est pas précisée par la loi. Toutefois, elle doit être raisonnable et correspondre au temps nécessaire à la vaccination (en comprenant le temps de déplacement depuis le domicile ou le lieu de travail).

WEBINAIRES « LE COMPTE AT/MP : COMMENT ET POUR QUOI FAIRE ?

La notification dématérialisée du taux de cotisation accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) devient obligatoire dès janvier 2022 pour toutes les entreprises qui relèvent du régime général. Le cas échéant, elles s'exposent à des pénalités. Les entreprises doivent donc ouvrir un compte AT/MP (espace Entreprise) rapidement, avant le 1er décembre 2021. Pour accompagner les entreprises dans la création de leur compte AT/MP, l'Assurance Maladie - Risques professionnels organise des webinaires « Le compte AT/MP : comment et pour quoi faire ? ». Retrouvez plus d'informations [en cliquant ici](#).

AGENDA

9 sept.	WebCafé du Club animateurs Sécurité Visio-conférence
9 sept.	Bureau Comité Directeur Saint-Herblain
16 sept.	Club RH PME ETI Saint-Herblain
23 sept.	Club RH Grands Groupes Montoir de Bretagne
28 sept.	Evaluation du risque chimique Saint-Herblain

CONTACT UIMM LOIRE-ATLANTIQUE

10 chemin du Vigneau - 44800 Saint-Herblain
Tél. : 02 51 72 92 60 - E-mail : ui44@ui44.fr - Site web : uimm-loire-atlantique.fr